



COLLEGE JEAN JOUDIOU

REUNION DE RENTREE

**BIENVENUE AUX
PARENTS D'ELEVES DES
CLASSES DE 6ÈME**

Lundi 7 septembre 2020

CONTENU DE LA REUNION

- 1. Présentation générale du collège
- 2. Le protocole sanitaire au collège Jean Joudiou
- 3. Intervention de l'infirmière scolaire
- 4. Démonstration Envole/Pronote
- 5. Evaluations nationales en 6^{ème}
- 6. Présentation des fédérations de parents d'élèves
- 7. Questions diverses



1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COLLÈGE

- **Votre enfant est entré en 6^{ème}. Il doit s'adapter à un nouvel environnement très différent de celui de l'école primaire !**
- L'établissement accueille environ 720 élèves répartis dans 6 classes de 6^{ème}, 7 classes de 5^{ème}, 6 classes de 4^{ème} et 7 classes de 3^{ème}, auxquelles il faut rajouter 2 dispositifs ULIS répartis sur l'ensemble des niveaux (environ 20 élèves)
- En 6^{ème}, les effectifs sont de 28 à 30 élèves par classe
- Les professeurs sont tous spécialisés dans leur discipline
- L'équipe de Vie scolaire est chargée d'encadrer et d'assurer le suivi des élèves (absences, retards, dispenses, questions disciplinaires ...etc). La Conseillère principale d'éducation (CPE) est, avec le professeur principal de la classe le 1^{er} interlocuteur en cas de difficultés.
- L'année s'organise en semestres. Des réunions de bilans de mi-semestre sont organisées entre le professeur principal, la CPE et le personnel de direction en charge du suivi de la classe. En cas de difficultés, les parents sont avertis puis invités à rencontrer le professeur principal et/ou la CPE pour prendre connaissance des mesures de remédiation mises en place.
- Le collège est en travaux : livraison des nouveaux bâtiments prévue après les vacances de la Toussaint (3 salles de classes et une salle polyvalente modulable de 90 places, bloc sanitaires filles)



2. LE PROTOCOLE SANITAIRE AU COLLÈGE JEAN JOUDIYOU

- Le ministère de l'Éducation nationale a publié fin août un **protocole sanitaire** applicable dans l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat du territoire national.
- Il est consultable à l'adresse suivante :
<https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467>
- Il constitue le cadre de référence à partir duquel les établissements ont dû organiser l'accueil des élèves. Il est complété par des recommandations édictées par les collectivités territoriales de rattachement (le département du Loiret pour le collège). Chaque professeur reçoit ensuite de la part des inspecteurs d'académie, une déclinaison du protocole avec des éléments de précisions relatifs à sa discipline.



○ **L'essentiel à retenir** (sauf modifications liées à l'évolution de la situation sanitaire) :

❑ Le protocole mis en place lors du déconfinement est caduque. Il est remplacé par le protocole d'août 2020.

❑ Tous les élèves doivent être accueillis

❑ Le port du masque est **obligatoire** dans l'enceinte de l'établissement dès la classe de 6^{ème} (élèves et personnels, visiteurs), en intérieur comme en extérieur (mesures dérogatoires pour l'EPS, la chorale et la cantine).

❑ Les élèves doivent se désinfecter régulièrement les mains avec du savon et/ou du gel hydro alcoolique.

○ **Concrètement, cela se traduit par :**

➤ La fin de la distanciation physique (sauf quand elle est matériellement possible) en classe, dans la cour et à la cantine.

➤ La suppression des sens de circulation dans l'établissement

➤ L'obligation pour les élèves de venir munis de plusieurs masques et d'une pochette zippée pour les ranger. L'achat des masques est à la charge des familles mais le Conseil général a néanmoins décidé de doter chaque collégien de 2 masques lavables (en cours de distribution).

➤ La mise à disposition par l'établissement de gel désinfectant (salles de classes, cantine)

○ **En tant que parents, vous avez des obligations :**

- Munir chaque jour votre enfant du nombre de masques suffisants (2 ou 3 selon le régime externe/demi-pensionnaire)
- Garder votre enfant à la maison en cas de fièvre supérieure à 38° et/ou de symptômes évocateurs de la Covid-19 et prévenir immédiatement la vie scolaire.

○ **Si votre enfant déclare des symptômes quand il est au collège :**

Il est isolé avec un masque sous la surveillance d'un adulte qui porte également un masque. Vous serez rapidement contacté par l'école ou l'établissement qui vous invitera à vous rapprocher de votre médecin avant tout retour en classe

Un petit livret de recommandations vous a été remis. Il sera téléchargeable sur le site du collège. Nous vous invitons à le lire attentivement.



3. INTERVENTION DE L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE

- Informations sur les gestes barrières
- Votre enfant a des besoins particuliers liés à son état de santé ou à des difficultés d'apprentissage ? Des plans d'accompagnement peuvent être mis en place

*en cas de
maladies*



PAI

Projet d'accueil
individualité

COMMENT

La demande est faite par la famille ou par l'école à partir des besoins thérapeutiques de l'élève. Il est rédigé par le médecin scolaire et signé par le directeur d'école.

*en cas de
handicap*



PPS

Projet personnalisé
de scolarisation

COMMENT

La famille saisit la MDPH puis l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation élabore le PPS qu'elle transmet à la CDAPH.

*en cas de
troubles de l'apprentissage*



PAP

Plan d'accompagnement
personnalisé

COMMENT

Il est proposé par l'école ou la famille. Après avis du médecin scolaire, il est élaboré par l'équipe pédagogique avec les parents et les professionnels concernés.

*en cas de
difficultés scolaires*



PPRE

Programme personnalisé
de réussite éducative

COMMENT

À l'initiative des équipes pédagogiques, le PPRE organise des apprentissages ciblés sur des besoins précis de l'élève. Il est soumis à la famille avant d'être mis en œuvre.



4. DÉMONSTRATION ENVOLE/PRONOTE

- Chaque élève et chaque parent d'élève se voit remettre lors de l'entrée en 6^{ème} un code ATEN (Accès aux Télé services de l'Education nationale) à partir duquel il accède à la plateforme Envole (Espace numérique de travail pour les collèges de l'académie d'Orléans-Tours).
- Les données de connexion sont valables durant toute la scolarité de l'élève au collège, de la 6^e à la 3^e.
- Dans Envole, les parents accèdent à un bouquet de services grâce à un code unique (bourses, paiement de la demi-pension, Pronote, orientation fin de 3^{ème} ...etc)
- Attention ! Au 1^{er} janvier 2021, le code ATEN sera remplacé par un code Educonnect ...
- Ces codes seront générés par l'établissement **uniquement pour les élèves**. Les parents devront générer **eux-mêmes** leurs propres codes selon une procédure que nous leur communiquerons ultérieurement.



PRONOTE

- L'application PRONOTE est intégrée à l'ENT (Environnement Numérique de Travail) Envole.
- **Pronote** est l'application de gestion de vie scolaire qui permet notamment aux **parents** de prendre connaissance **en ligne** de l'ensemble des informations relatives à son (ses) enfant(s) scolarisé(s) au collège :
 - ❖ Cahier de textes numérique
 - ❖ Emploi du temps (actualisé en cas de modification),
 - ❖ Notes, bulletins (avec graphes),
 - ❖ Compétences du socle commun,
 - ❖ Absences et retards,
 - ❖ Punitions et sanctions,
 - ❖ Absences des enseignants,
 - ❖ Messages à destination des parents,
 - ❖ Agenda,
 - ❖ Stages et orientation (pour les élèves de 3^e)...
- Les parents ou responsables et les élèves disposent d'un espace Pronote caractérisé par un profil d'utilisateur ENT spécifique. **Il est vivement déconseillé à un élève d'utiliser un compte parent** au collège : l'accès à des fichiers partagés, à un casier, à des communautés disciplinaires ou liées à un projet lui serait alors refusé, pour l'enregistrement de travaux effectués au collège, par exemple.

5. EVALUATIONS NATIONALES EN 6^{ÈME}

- L'évaluation s'adresse à **tous les élèves de sixième** scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat de France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer.
- Elle permet aux équipes pédagogiques de **disposer d'informations relatives au niveau de maîtrise des élèves** à leur entrée au collège en français et en mathématiques.
- Elle met à disposition des équipes une **aide au pilotage pédagogique** des réseaux écoles-collège.

- Cette évaluation se déroulera **entre le lundi 14 septembre et le vendredi 2 octobre 2020**. Les parents recevront une note d'information précisant les dates de passation pour leur enfant.
- Elle se déroule en **deux séquences de 60 minutes chacune** (10 minutes de préparation et 50 minutes de passation) **en français comme en mathématiques**. La passation se fait entièrement sur **support numérique** à partir d'une plateforme en ligne.
- Pour ces deux épreuves, la correction est automatisée
- La restitution individuelle des résultats des tests se fera lors des rencontres parents-professeurs du **mardi 3 novembre 2020**



6. PRÉSENTATION DES FÉDÉRATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

- 1. Présentation de la PEEP : <http://peep.asso.fr/>
- 2. Présentation de la FCPE : <https://www.fcpe.asso.fr/>



7. QUESTIONS DIVERSES

